

## LE PARLEMENT EUROPÉEN ET LA POLITIQUE DE LA MÉMOIRE : EXPLORER LA CONSTELLATION DES ACTEURS

[Ana Milošević](#), [Philippe Perchoc](#)

L'Harmattan | « [Politique européenne](#) »

2021/1 N° 71 | pages 6 à 27

ISSN 1623-6297

ISBN 9782343230719

Article disponible en ligne à l'adresse :

-----  
<https://www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2021-1-page-6.htm>  
-----

Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.

© L'Harmattan. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Le Parlement européen et la politique de la mémoire : explorer la constellation des acteurs**

Au cours des dernières décennies, le Parlement européen s'est peu à peu saisi d'un nouveau rôle, celui d'une chambre de débats et de résolutions relatifs à l'interprétation de l'histoire du continent. Pour comprendre les résultats, parfois controversés de ces résolutions, il convient de s'intéresser aux règles, aux processus et aux dynamiques politiques qui ont dominé ces débats au cours du temps. L'observation de ces tensions et processus permet de montrer les logiques de construction de ce cadre mémoriel européen proposé par le Parlement et qui a des implications en termes politiques mais aussi de politiques publiques européennes.

**The European Parliament and memory politics: exploring the constellation of actors**

Over the past decades, the European Parliament has gradually taken on a new role, that of a chamber for debates and resolutions regarding the interpretation of European history. To understand the sometimes controversial results of these resolutions, we look at the rules, processes and political dynamics that have dominated these debates over time. The observation of these tensions and processes allows us to highlight the logics of construction of the European memory framework proposed by the Parliament and which has political implications but also in terms of European public policies.

# Le Parlement européen et la politique de la mémoire : explorer la constellation des acteurs

**Ana Milošević**

Leuven Institute of Criminology, KU Leuven

**Philippe Perchoc<sup>1</sup>**

Service de Recherches du Parlement européen

## Introduction

Au cours des trois dernières décennies, des institutions telles que le Parlement européen (PE), l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe (OSCE) ou le Conseil de l'Europe (CdE) ont peu à peu produit un récit négocié sur le passé européen. La négociation de cette politique de la mémoire européenne, mais aussi de politiques publiques européennes de la mémoire - en partie repensées après chaque élargissement - a stimulé l'intérêt pour le caractère transnational de la mémoire, ses acteurs, ses pratiques et ses discours. Elle a aussi attiré l'attention sur le lien de la mémoire avec la légitimité de l'UE et la construction d'une identité qui lui soit propre (Calligaro, 2015). Tirant parti des débats sur la politisation de l'assemblée européenne et des apports des études mémorielles, ce numéro de *Politique Européenne* examine la construction, l'institutionnalisation et la diffusion des politiques de la mémoire de l'UE (Diner, 2003 ; Kattago, 2009 ; Littoz-Monnet, 2012 ; Mälksoo, 2009 ; Probst, 2003 ; Mink et Neumayer, 2013 ; Rosoux, 2003), en se concentrant sur le cas spécifique du Parlement européen.

Le rôle des institutions dans le processus d'eupéanisation de la mémoire est fondamental, mais leur portée et leur impact peuvent faire le fruit d'une étude au long cours - comme le suggérait le précédent numéro spécial de *Politique européenne* sur la mémoire européenne (Lavabre et Gensburger, 2012). Jusqu'à présent, les chercheurs se sont penchés, *inter alia*, sur la création de récits historiques européens par le Parlement européen (Waehrens, 2011 ; Foret et Calligaro, 2012 ; Littoz-Monnet, 2013 ; Perchoc, 2014 ; Neumayer,

1 L'auteur est conseiller thématique au Service de Recherches du Parlement européen. Il écrit en son nom personnel et aucun propos ne peut être considéré comme représentant la position officielle du Parlement européen.

2015 ; Kaiser, 2015), les effets des élargissements, la comparaison avec d'autres parlements transnationaux comme l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (Rostoks, 2011), l'installation de lieux de mémoire européens physiques (Perchoc, 2017), la politisation des débats sur la mémoire (Milošević, 2017), l'évaluation du passé communiste de l'Europe centrale ou de l'Holocauste (Neumayer, 2017 ; 2018). Notre objectif est de rassembler une évaluation large et actualisée de ces axes de recherche et de faire le point sur les recherches actuelles à la croisée de la mémoire et des études européennes, notamment en mettant en avant des dynamiques et des sujets nouveaux comme ceux liés au terrorisme ou à l'héritage colonial.

Dans ce numéro spécial, nous concevons la politique mémorielle comme un champ d'activité dans lequel différents acteurs se font concurrence pour promouvoir leur interprétation du passé - en fonction de l'état des connaissances historiques auquel ils ont accès, de leurs objectifs, de leurs besoins et de leurs revendications (Milošević, 2019 ; voir par ex. Lebow, 2006). Le résultat peut-être le plus tangible de l'effet de l'eupéanisation sur la politique mémorielle européenne peut être observé au Parlement européen. S'appuyant sur des commémorations conjointes et synchronisées avec les propositions législatives de la Commission européenne, le Parlement a contribué de manière significative au cours des dernières décennies à l'émergence d'une politique européenne de la mémoire. Cela se traduit en particulier par ce qu'on pourrait qualifier comme un « cadre européen de la mémoire » - c'est-à-dire un certain nombre de déclarations non contraignantes juridiquement et de décisions législatives contraignantes prises en respectant les procédures législatives européennes - qui délimite les attitudes partagées envers le passé par le rejet de l'antisémitisme, de la xénophobie, du racisme et de toutes les formes de régimes nondémocratiques et autoritaires (Milošević et Touquet, 2018).

Comme toute politique européenne, tous les éléments du cadre européen de la mémoire sont le résultat de larges coalitions d'acteurs nationaux, diplomatiques, politiques, professionnels et militants. Leur reconfiguration constante et la multiplicité des rôles attribués à la mémoire suggèrent que ce cadre s'est développé progressivement, sans « grand dessein » et comme le fruit d'anniversaires et d'opportunités, y compris des tentatives infructueuses de le modifier. Au fur et à mesure que le cadre s'est élargi, il est devenu une pierre angulaire de la politique européenne de la mémoire et un ancrage important de nombreuses autres politiques, stratégies et programmes de l'UE. En particulier, la politique d'élargissement de l'UE, reflétant l'approfondissement et l'élargissement des ambitions de l'Union, a déclenché une politisation de la

mémoire au Parlement européen. Avec des majorités différentes sous différentes législatures, la production par le Parlement de résolutions sur la mémoire historique a atteint un sommet après l'élargissement de 2004 - un événement majeur dans l'histoire de l'intégration européenne qui a vu l'Union passer de 15 à 25 États membres. Il résulte de l'histoire même de la mémoire européenne que le cadre mémoriel européen négocié entre les institutions européennes est lacunaire, parfois incohérent, situé dans le temps et dans l'histoire. L'idée que la mémoire est un « travail », perpétuellement recommencé, s'incarne ici avec une grande acuité et nous voudrions pouvoir analyser ce « travail » sous la forme d'un processus.

Ce numéro spécial montre cependant que l'engagement du Parlement européen sur les questions de mémoire historique a une portée et un impact beaucoup plus larges que la simple interprétation du passé. La représentation partagée du passé européen peut avoir un but instrumental tant pour l'Union européenne que pour ses États membres. Elle fournit un modèle de gestion des tensions qui découlent d'interprétations divergentes de l'histoire, et elle véhicule des attitudes morales et politiques largement partagées à l'égard du passé. En fondant la légitimité de l'UE sur une réponse au passé, les héritages négatifs des traumatismes du XX<sup>e</sup> siècle forment un « Autre » de l'Europe (Bialasiewicz, 2012) qui aide à définir ce que l'UE défend et vise à atteindre. Cependant, les États membres favorisent également l'appropriation de l'UE en transférant leurs propres interprétations du passé dans la politique et les discours, ce qui est important pour leur identité nationale et européenne. Les expériences historiques nationales cherchent donc à être validées et reconnues au niveau européen, mais peuvent également être remises en cause par les acteurs politiques (trans)nationaux.

L'engagement du Parlement européen sur ces questions suggère que la mémoire en elle-même a été réinterprétée en termes de « droits de l'homme » et, en tant que telle, est devenue une pierre angulaire de la démocratisation des États européens. Pour les nouveaux membres en particulier, l'adhésion à l'UE a créé de nouvelles « fenêtres d'opportunités » - de nouvelles arènes pour la production et la consommation de débats mémoriels. Le Parlement européen sert non seulement à confirmer leur caractère européen, mais c'est aussi une plateforme sur laquelle les objectifs stratégiques peuvent être défendus. Les différends bilatéraux sur les questions historiques sont particulièrement révélateurs à cet égard (voir par exemple Geddes et Taylor, 2016). Les asymétries de pouvoir (membre - non-membre) jouent aussi un rôle important en incitant les non-membres à régler, par exemple, les différends frontaliers ou la protection

des minorités. Bien que partiellement résilients face à l'eupéanisation, les conflits bilatéraux sont l'un des sujets d'actualité avec lesquels les membres du Parlement européen travaillent quand ces questions historiques surgissent. Dans cette entreprise, les députés européens s'intéressent aux racines historiques de ces conflits, construisent des coalitions pour amplifier leur voix et renforcer l'importance de certains objectifs politiques.

L'expérience de l'élargissement post-2004 suggère que le Parlement européen a tenu compte des expériences historiques des nouveaux États membres (Perchoc, 2015) et a engagé un travail de réinterprétation collective dans les États membres plus anciens en raison de nouveaux débats historiographiques ou de la dynamique mémorielle au niveau national. Dans ce processus de transfert de la politique nationale au niveau de l'UE, divers entrepreneurs mémoriels (partis politiques, groupes formels et informels de députés européens, individus, acteurs externes) ont cherché à influencer la construction, l'institutionnalisation et la diffusion de la politique mémorielle européenne. Bien que majoritairement non juridiquement contraignant, le cadre mémoriel européen est sélectivement adopté par les membres (potentiels) qui cherchent à s'aligner sur les normes mémorielles européennes, à afficher leur appartenance à l'Europe, à transférer leur mémoire historique au niveau (trans) national (Milošević, 2017 ; Killingsworth, Klatt et Auer, 2010), ou à user de la mémoire comme outil de politique étrangère. En ce sens, un changement de cadre, géographique par les élargissements, ou temporel par le temps qui passe, engendre une reprise du processus du travail de mémoire.

Une réflexion sur les effets de l'eupéanisation sur la politique de la mémoire et sur l'action du Parlement européen en particulier invite à des formes d'analyse différenciées. Pour enrichir notre compréhension des effets de l'eupéanisation sur la politique de la mémoire, ce numéro spécial adopte une approche multidisciplinaire pour permettre des perspectives juridiques, culturelles, historiques, politiques, anthropologiques et socio-économiques. Nous examinons le rôle du Parlement européen dans la politique mémorielle européenne en étudiant comment les attitudes partagées à l'égard du passé en Europe sont forgées, exprimées, transmises ou contestées sous forme d'un processus. Les données empiriques pour les études de ce numéro spécial proviennent des commémorations, de la muséalisation, de la création de monuments et de mémoriaux, ou de la dénomination des bâtiments, des places et des salles de réunion par le PE. Les auteurs analysent les documents produits par le Parlement européen, des entretiens semi-structurés avec des eurodéputés actuels et anciens, des membres du personnel du Parlement ou

des conservateurs de la Maison de l'Histoire européenne. Une grande partie des études provient de la recherche archivistique des Archives historiques de l'Union européenne (AHEU) à Florence, des Archives historiques du Parlement européen (AHPE) et des services de recherche du Parlement européen (EPRS).

## La mémoire a aussi son histoire

Les mémoires et identités partagées sont l'un des éléments clés de la construction de la légitimité tant pour les États-nations que pour l'UE. Jusqu'à présent, les chercheurs se sont principalement intéressés à l'influence de l'Europe sur la société et les modèles d'identification individuelle et collective (par exemple Cowles, Caporaso et Risse, 2001 ; Checkel et Katzenstein, 2009). Plus récemment, la recherche sur l'identité européenne a été absorbée par une discussion beaucoup plus large sur les valeurs européennes, la citoyenneté de l'UE et la sphère publique européenne (par exemple Foret et Calligaro, 2018 ; Bauböck, 2019 ; Risse, 2015). Malgré une expansion rapide de la littérature sur la « mémoire européenne », une compréhension systématique des acteurs, des mécanismes et des résultats de l'europanisation de la mémoire reste encore à construire collectivement.

La plupart des études sur la mémoire européenne partent d'observations empiriques sur la manière dont la mémoire europanisée se manifeste dans les recommandations, les journées du souvenir, les monuments, le patrimoine et les musées, pour tirer des généralisations et des théories sur la manière dont l'europanisation s'opère dans le domaine de la mémoire (Manners, 2010 ; Hansen-Magnusson et Wüstenberg, 2012 ; Mazé, 2012 ; Kaiser, Krankenhagen et Poehls, 2014 ; Perchoc, 2017 ; Settele, 2015 ; Kaiser, 2015). Cependant, les différents chercheurs et les différentes disciplines académiques sont en désaccord sur le lieu où se situer et la manière d'aborder l'impact de l'europanisation sur la mémoire collective (Milošević et Trošt, 2020). Le terme « d'europanisation » en lui-même est utilisé de manière assez (trop ?) large pour englober un vaste éventail de processus situés quelque part entre la transnationalisation et la « cosmopolitisation » des discours nationaux, des politiques de mémoire et des pratiques mémorielles (Levy et Sznajder, 2002 ; Assman, 2014 ; Mälksoo, 2009 ; Conway et Patel, 2010 ; Pakier et Stráth, 2010 ; Gensburger et Lavabre, 2012 ; Sierp, 2014 ; De Cesari et Rigney, 2014 ; Kucia, 2016 ; Kowalski et Törnquist-Plewa, 2017 ; De Cesari et Kaya, 2019 ; Verovšek, 2020).

Ce numéro spécial examine l'impact de l'eupéanisation dans le domaine de la politique de la mémoire en tant que « processus de construction, de diffusion et d'institutionnalisation de valeurs partagées, de pratiques, de politiques, de discours, de récits, de croyances et de principes associés au passé - qui sont d'abord définis et consolidés dans le processus politique de l'UE, puis incorporés dans la logique du discours, des pratiques et des politiques publiques nationaux des États membres et des pays en voie d'adhésion » (Milošević, 2019, 31 d'après Radaelli, 2003). Le résultat de ces processus est une politique mémorielle européenne - une représentation partagée et transnationale du passé forgée et globalement validée par les acteurs.

Si l'on regarde en arrière, le retour sur l'histoire a joué un rôle crucial dans le processus du rapprochement des Européens et cette mémoire européenne a son histoire. En particulier, l'histoire de la Seconde Guerre mondiale et de ses conséquences a servi de base au « mythe identitaire » européen (Guisan, 2012) pour définir ce qu'est le projet européen et ce qu'il vise à réaliser. L'UE elle-même a été présentée comme le fruit de la réconciliation entre d'anciens belligérants (principalement la France et l'Allemagne) et une nouvelle page de l'histoire qui prône une discontinuité avec le passé (Deutsch, 1963 ; Schaap, 2008 ; Calligaro, 2015 ; Lavabre et Gensburger, 2012 ; Sierp, 2014). Pendant de nombreuses années, les efforts commémoratifs du Parlement européen se sont alignés sur les déclarations de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne. Ils tournaient autour de l'utilisation de la mémoire comme outil d'éducation et de prévention de la violence future, utilisation dans laquelle le « plus jamais ça » est une promesse solennelle de non-répétition. Cela est resté le cas dans les années 1990, lorsque le Parlement européen a adopté un certain nombre de résolutions sur l'Holocauste (Kucia, 2016 ; Waehrens, 2011).

Cependant, les rôles attribués à la mémoire se sont multipliés au fil du temps. La mémoire a été élevée au rang d'un droit de l'homme majeur pour les processus de démocratisation, d'état de droit, de protection des minorités, de réconciliation et de justice transitionnelle. Ce rôle émancipateur assigné à la mémoire a été particulièrement saillant par rapport à l'ordre politique post-1989, aux processus de démocratisation, à la sortie du communisme à l'Est et aux guerres en ex-Yougoslavie. Si dans un cas la mémoire commune franco-allemande était le fruit de la coopération post-guerre, elle a par la suite été proposée comme processus d'accompagnement du processus de paix et de démocratisation.

La sphère de la politique mémorielle a particulièrement mis en évidence la nature complexe et multiforme des effets domestiques de l'eupéanisation. Les



cycles d'élargissement, conduisant à l'approfondissement et à l'élargissement de l'Union européenne, constituent des « moments critiques » dans l'histoire de l'intégration européenne, capables de rendre compte de l'impact (différentiel) de l'europanisation de la politique de la mémoire dans les États membres de l'UE et les pays candidats. C'est précisément cette interaction, entre les dimensions transnationales et nationales de la politique de la mémoire, qui constitue l'environnement dans lequel les acteurs, des mouvements sociaux aux partis politiques, naviguent pour revendiquer ce qu'est ou non la « mémoire européenne » (Milošević et Trošt, 2020).

Les études de ce volume observent le Parlement européen non seulement comme un nouveau lieu transnational de production et de consommation de politiques mémorielles, mais comme un acteur actif de la mémoire dans un processus plus large de formation d'une représentation transnationale du passé de l'Europe. Comme il y a une historiographie des autonarrations nationales, il y a aussi une histoire des diverses narrations de l'Europe élaborées par les institutions européennes et le Parlement européen. À la manière de l'archéologue, on peut distinguer quatre « couches » superposées de la mémoire européenne, comme le montre une exploration des récits européens à Bruxelles (Perchoc, 2017) : le premier élément est relatif à la dimension « civilisationnelle » de l'Europe - y compris des références au Moyen Âge et en particulier à la période carolingienne avec le bâtiment de la Commission européenne portant le nom de Charlemagne, le prix Charlemagne à Aix-la-Chapelle (Larat, 2006), les bâtiments du Conseil de l'Union européenne « Justus Lipsius » ou du Conseil européen « Europa » à Bruxelles. Le deuxième élément de ces récits concerne la Seconde Guerre mondiale et la victoire sur le nazisme. Au fil du temps, il s'est enrichi également d'un élément fort lié à l'Holocauste. Le troisième élément de ces récits concerne la commémoration de l'intégration européenne elle-même. Le dernier et quatrième n'est devenu important qu'après 2004 et est lié à l'interprétation à la fois de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre froide. Toutes les institutions européennes - ainsi que les États membres et même des entités infranationales comme les villes de Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg - ont participé au cadrage et à la promotion de ces quatre « couches » de la mémoire européenne au fil du temps.

Le rôle du Parlement européen dans ce processus est celui de normalisateur et de diffuseur de normes. Pourtant, le Parlement européen ne doit pas être considéré simplement comme un tout homogène : s'il parle d'une seule voix une fois qu'une résolution est adoptée, le travail du Parlement dans le domaine de la mémoire est le produit d'une négociation, d'un consensus et de compromis

continus entre les dirigeants politiques, les groupes politiques et les membres individuels du Parlement, qui travaillent souvent main dans la main avec la société civile, les musées, les historiens et les associations de victimes. Chaque élément du cadre de mémoire de l'UE est donc le résultat d'une constellation différente d'acteurs aux niveaux international, européen et national à un moment particulier.

## Une mémoire en réseaux

Les résolutions sont devenues un outil majeur du Parlement européen et des députés européens pour aborder et traiter certains épisodes historiques. Le règlement du Parlement européen prévoit que tout député européen peut déposer une proposition de résolution sur une question relevant des domaines d'activité de l'Union européenne (article 133 du règlement). La majorité des propositions de résolution sont déposées pour débat sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit, afin d'exprimer l'approbation ou la désapprobation du PE sur un point sur lequel il ne peut pas voter autrement, car la question ne relève pas de sa compétence selon les traités. Par exemple, une résolution de soutien à la reconnaissance par la Serbie du génocide de Srebrenica (PE, 2005) n'était pas liée à un acte juridique contraignant, mais elle a été adoptée pour un soutien moral aux familles des victimes et aux survivants. Des résolutions similaires ont été adoptées par le Parlement européen pour affirmer la condamnation d'événements qui se sont déroulés en dehors de l'Europe, comme c'est le cas avec les résolutions sur le Rwanda (PE, 2013) ; et rétroactivement, avec une distance d'un siècle comme le génocide arménien (EP, 1987 ; 2015), ou l'Holodomor, famine criminelle dans les années 1930 en Ukraine soviétique (EP, 2008).

Pour chacune de ces résolutions importantes, c'est toute une sociologie de la mobilisation politique qu'il faudrait mettre en œuvre. Comment rendre compte de l'intérêt (différentiel) des députés européens à l'égard de la politique de la mémoire ? Le rôle et le degré d'engagement des eurodéputés dans le positionnement face aux questions mémorielles sont conditionnés par plusieurs facteurs : ils reflètent des positions dans la politique internationale (en relation avec l'altérité : l'Europe passée ou des pays non européens comme la Russie ou la Turquie) ; ils reflètent aussi la politique interne (européenne pour les groupes politiques du Parlement européen, mais aussi au niveau national) ; et ils peuvent être motivés par des raisons personnelles, notamment

biographiques. Par exemple, certains députés européens sont des historiens de profession ou ont eu une expérience personnelle, directe ou indirecte, des événements du passé. C'était particulièrement le cas dans les premières années du Parlement européen, où l'on pouvait retrouver des eurodéputés anciens combattants de la Première Guerre<sup>2</sup> ou de la Seconde Guerre mondiale, anciens prisonniers ou survivants de l'Holocauste. D'autres eurodéputés viennent de circonscriptions qui ont des significations historiques et symboliques (trans) nationales importantes, et où leurs électeurs les tiennent pour responsables d'agir comme « gardiens de la mémoire ».

Des individus partageant les mêmes idées ou des individus liés par un intérêt ou des expériences communes peuvent forger des réseaux formels et informels au sein du Parlement européen dans le but de poursuivre conjointement un objectif commun. Dans cette entreprise, ils coopèrent souvent avec d'autres acteurs externes - politiques et sociaux - (Kaiser, 2015 ; Lähdesmäki, 2017 ; Neumayer, 2015 ; Milošević, 2019). Pour définir entrepreneuriat mémoriel, nous nous inspirons d'ElizaBeth Jelin (2003) qui, encore une fois, s'inspire de « l'entrepreneur moral » de Becker (1963) pour décrire les détenteurs du pouvoir qui utilisent la force de leurs positions pour encourager les autres à suivre leurs positions morales. Les entrepreneurs de la mémoire, par conséquent, « recherchent la reconnaissance sociale et la légitimité politique d'une (leur) interprétation ou récit du passé. Nous les trouverons également engagés et soucieux de maintenir et de promouvoir une attention sociale et politique active et visible sur leur entreprise » (Jelin, 2003, 33-34).

Un exemple de ces entrepreneurs de la mémoire au PE a été un groupe informel de 40 députés européens appelé « Réconciliation des histoires européennes ». La mission de ce groupe, formé après l'élargissement de 2004, était de « sensibiliser le public aux crimes des régimes totalitaires au niveau de l'UE, développer des projets culturels et éducatifs, apporter un soutien aux projets européens et nationaux de recherche et d'éducation ». Un autre exemple est un groupe informel récemment constitué de députés européens principalement originaires de pays qui faisaient autrefois partie de l'Union soviétique. Le groupe « Souvenir européen » (European Remembrance) (2020) se charge de promouvoir l'agenda européen de l'Ukraine, de la Moldavie et de la Géorgie « comme moyen d'effacer

2 Alcide De Gasperi (1881-1954) est un exemple emblématique : parlementaire de l'empire austro-hongrois, engagé dans le travail humanitaire pendant la Première Guerre mondiale, résistant au fascisme en Italie avant de devenir l'un des principaux protagonistes de l'intégration après la Seconde Guerre mondiale et président de l'Assemblée parlementaire européenne en 1954 - quarante ans après le déclenchement de la Grande Guerre.

les lignes de division restantes en Europe » et de contrer « la guerre de l'information », « les efforts pour déformer faits historiques » et « maquillage » des « crimes commis par le régime totalitaire soviétique »<sup>3</sup>.

Les députés européens n'agissent pas dans un environnement libre de toutes contraintes, comme le montre ce numéro spécial. Dans leur esprit d'entreprise mémorielle, les eurodéputés s'appuient sur les coalitions et l'expertise d'autres acteurs : cinéastes, écrivains, militants des droits de l'homme, artistes, groupes de victimes, historiens, instituts de recherche ou réseaux travaillant dans le domaine de la mémoire. Un tel exemple est le Réseau européen pour la solidarité et la mémoire - formé au début des années 2000 à l'initiative des ministres de la Culture et d'historiens venus d'Autriche, de République tchèque, d'Allemagne, de Hongrie, de Pologne et de Slovaquie. Certains de ces acteurs de la mémoire externe reçoivent l'aval et le soutien du Parlement européen, du Conseil de l'Europe ou des États membres eux-mêmes. C'est le cas de la Plateforme pour la mémoire et la conscience européennes, créée en 2011 par 20 membres fondateurs de 12 États membres de l'UE. Aujourd'hui, la plateforme qui regroupe 62 institutions publiques et privées et des organisations de 20 États tente activement de sensibiliser le public sur l'histoire européenne et les crimes commis par les régimes totalitaires, en particulier ceux du communisme.

Pris ensemble, ces acteurs externes tentent d'influencer les eurodéputés dans leurs efforts pour (dé)légitimer, promouvoir ou encore contester certains récits historiques. Cette opérationnalisation fine des acteurs actifs au Parlement européen suggère que la portée et la compréhension de l'entrepreneuriat de la mémoire sont conditionnées par la constitution d'une coalition : un échange entre les acteurs internes (groupes politiques, groupes formels et informels) mais aussi les acteurs externes (politiques et sociaux). Collectivement, ce sont des entrepreneurs actifs qui poursuivent un large éventail d'intérêts, « qui propagent non seulement des réformes institutionnelles et des solutions politiques, mais aussi des récits communs pour favoriser davantage de mémoire partagée et promouvoir l'alignement culturel à travers l'UE - ceci dans le but de le rendre plus facile - pour que les citoyens s'identifient à l'UE et renforcent sa légitimité politique » (Kaiser, ce numéro).

3 Note conceptuelle : « Groupe informel de députés européens sur la mémoire européenne » 2020.

## Parlement européen et politique de la mémoire

Pour examiner de près l'histoire de l'engagement politique du PE dans le passé, ce numéro spécial se concentre sur trois développements principaux. Premièrement, la fin de la guerre froide et les élargissements à l'Est qui ont remis en cause le caractère « occidental-centré » de la mémoire et de l'identité européennes. La primauté de l'Holocauste en tant que « mythe fondateur négatif » de l'UE a été remise en question au fur et à mesure que les expériences historiques des nouveaux États membres étaient prises en compte. Ensuite, nous examinons l'intégration des mémoires orientales dans le « cadre mémoriel » promu par le Parlement européen qui a conduit à la hiérarchisation des expériences historiques en ordonnant les topoi historiques les plus importants et en redéfinissant leurs principaux moments. Enfin, nous soutenons qu'une caractéristique de l'engagement mémoriel du Parlement européen est de découler des « conséquences involontaires » de l'entrepreneuriat politique du passé. La mémoire utilisée comme outil politique ne sert pas seulement d'antidote aux injustices historiques - au service de la réconciliation, de la reconnaissance et de la sensibilisation ; en tant que politique située dans un cadre temporel et spatial donné, elle peut aussi faire l'objet de contestations *a posteriori*.

Au cours des 40 dernières années, le Parlement européen a acquis un pouvoir significatif dans l'équilibre institutionnel des communautés européennes et, après Maastricht, de l'Union européenne. D'une assemblée composée de membres de parlements nationaux, il est devenu un colégislateur puissant dans un nombre croissant de compétences européennes (Costa et Brack, 2017). Ces pouvoirs ont été reconnus par les États membres dans les traités, la plupart du temps en raison à la fois de la parlementarisation de l'Union et de l'effort continu du Parlement européen pour utiliser tous les pouvoirs disponibles.

## Une prise de pouvoir par le soutien de la jeunesse

Les pouvoirs formels du Parlement européen (PE) avant les premières élections directes (1979) étaient marginaux (Corbett, 2001 ; 2011). Principalement motivés par des idées pro-intégrationnistes d'une union toujours plus étroite - et d'un Parlement toujours plus fort - les députés sont devenus des militants pour une intégration politique et institutionnelle plus profonde. Après 1979, leurs convictions sont clairement visibles dans leur comportement, qui se reflète dans leur perception d'eux-mêmes comme étant des eurodéputés

plutôt que des délégués nationaux d'une assemblée consultative. Leur niveau d'activité et leur participation à l'élaboration des politiques communautaires dépassaient largement, à l'époque, les dispositions assez restreintes du traité (Cohen, 2006 ; 2012). Après 1979, l'institution a utilisé cette légitimité renforcée pour élargir ses pouvoirs. Le succès de cette quête parlementaire de plus de pouvoirs est souvent analysé comme une lutte budgétaire ainsi que comme le résultat du marché parlementaire sur le budget de politiques européennes clés, comme les politiques agricoles communes et les politiques régionales. Surtout, la légitimité du Parlement européen et des communautés européennes a également été utilisée pour appeler à l'action dans les politiques étrangères et à l'élaboration de nouveaux discours sur l'Europe.

Cette première période du Parlement européen se caractérise aussi par le rôle proactif joué par les eurodéputés et leurs visions de l'Europe unie. Quels récits et quelles idées sous-jacentes ont motivé l'activisme du Parlement européen ? Les députés européens ont cherché à impliquer les jeunes gens dans le projet d'intégration toujours plus étroite, notamment par des tentatives de création d'une mémoire collective des Communautés en tant que garant de la paix et la prospérité, et comme un espace d'héritage historique commun. Dans son article, Roos explique comment cela fut particulièrement visible dans le domaine de la politique de la jeunesse. Constatant un manque de soutien public et d'identification avec le projet communautaire, les députés ont investi beaucoup de temps et d'efforts dans l'élaboration d'une politique communautaire de la jeunesse. Les députés ont espéré former des générations pro-européennes désireuses de s'impliquer activement dans la poursuite d'une intégration plus étroite. Une partie majeure de cet effort a été la création d'une mémoire collective de « l'eupéanité » : ils ont invoqué un héritage culturel commun et ont construit leurs appels à l'engagement et à l'identification des jeunes avec l'Europe sur les souvenirs collectifs de guerre les plus récents des États membres, suivis par une paix garantie par les communautés.

## **Entre production bruxelloise et adoption nationale**

Le deuxième segment de ce numéro se concentre sur l'élaboration des politiques et du cadre mémoriel mis en avant par le Parlement européen. Depuis le milieu des années 1980, le Parlement a voté des résolutions concernant le récit fondateur de l'Union mais visant aussi à condamner symboliquement

la négation de l'Holocauste<sup>4</sup> en réaction à la montée de contestations négationnistes en Europe. L'axe principal du travail de mémoire des eurodéputés a cependant tourné autour de l'historisation et de la conservation des camps de concentration et autres lieux de mémoire de la Seconde Guerre mondiale pour les générations futures. Ces premières actions ont vu les discours commémoratifs, prononcés par les politiciens de haut rang, comme le moyen le plus important de transmettre des attitudes partagées à l'égard de la Seconde Guerre mondiale. Cependant, l'engagement plus intensif du Parlement européen avec le passé et l'élargissement de l'objectif du travail de mémoire sont intervenus à la suite de l'approfondissement et de l'élargissement de l'UE. Kaiser, Thiemann et Pricopie, démontrent les difficultés liées à l'obtention d'un consensus sur ce qu'est la mémoire partagée ainsi que les problèmes liés aux effets sur le terrain des récits européens du passé.

Les processus d'élargissement après la fin de la guerre froide ont remis en question le caractère occidental de l'Union et sa compréhension située de la Seconde Guerre mondiale et de ses conséquences sur le continent. Avec l'élargissement allant à l'Est vers les Pays baltes et l'Europe centrale et orientale, le Parlement européen est devenu l'arène de mémoire transnationale la plus importante dans laquelle les acteurs de la mémoire et les entrepreneurs ont fait valoir leurs propres points de vue et récits du passé. Kaiser (ce numéro) analyse dans cette perspective le rôle de la Maison de l'histoire européenne (MHE) à Bruxelles en tant qu'entrepreneur de mémoire. Instituée et créée par le Parlement européen (2017), la Maison de l'histoire européenne est le premier musée d'histoire en Europe qui cherche à représenter l'histoire dans une perspective paneuropéenne avec un accent particulier sur l'histoire de l'intégration européenne. Se rattachant à ses recherches précédentes sur le rôle des réseaux dans la formation des origines et dans l'évolution du projet au fil du temps, Kaiser analyse de manière critique dans son article la direction et la réception du récit réel de l'exposition du musée depuis 2017 pour se demander quel est l'impact de la tentative de création d'un récit historique consensuel. L'accent est ici mis sur la compréhension de la nature de la relation entre le paradigme totalitaire et la notion de singularité de l'Holocauste, la représentation de l'intégration européenne dans le contexte plus large de l'histoire du XX<sup>e</sup> siècle et la réception du récit à la fois dans les cercles académiques et les médias culturels, et par les visiteurs.

4 En 2015, le Parlement européen a adopté une résolution intégrant les expériences des victimes non juives de la Seconde Guerre mondiale en reconnaissant symboliquement le génocide des Roms pendant la Seconde Guerre mondiale (voir PE, 2015).

Thiemann et Pricopie enquêtent sur le pouvoir (limité) du Parlement européen pour façonner une mémoire partagée du paradigme totalitaire en regardant le transfert de la résolution sur la conscience européenne et le totalitarisme (et la proclamation du 23 Août comme Journée européenne du Souvenir) en Roumanie. Clef du cadre de la mémoire de l'UE, la résolution anti-totalitaire occupe une place marginale plutôt que centrale dans la sphère publique roumaine, en raison d'une saturation mnémonique qui caractérise cette journée en Roumanie. Même si le 23 août 1939 (le pacte Ribbentrop-Molotov) a eu des conséquences directes pour la Roumanie, ayant conduit à des pertes importantes de territoires en 1940, d'autres significations qui se chevauchent à propos du 23 Août ont tendance à monopoliser le discours public concernant cette journée. En particulier, la rupture historique du 23 Août lorsque la Roumanie a quitté le fascisme, mais a ouvert la porte au communisme (tous deux perçus comme des maux après 1989), et l'incapacité de se réconcilier avec ce moment particulier entravent la capacité de la dimension européenne du 23 Août à s'intégrer dans le calendrier mémoriel national. La mémoire à plusieurs niveaux et la spécificité du contexte national empêchent la Roumanie de simplement transférer la résolution du Parlement européen.

## Trous de mémoires

Le troisième segment de ce numéro spécial se concentre sur le processus délicat de formation d'un consensus mnémonique (apparent) parmi les députés européens sur ce qu'il faut retenir, car il démontre la sélectivité inhérente au cadre mémoriel. Les tentatives faites pour transférer des points de vue, des récits et des représentations du passé dans le cadre de la mémoire de l'UE reflètent les positions nationales. À ce titre, les efforts visant à projeter les récits nationaux au niveau de l'UE peuvent être entravés ou interrompus. En fin de compte, les preuves suggèrent que même lorsque les résolutions sont adoptées au nom de tous, elles ont tendance à être monopolisées par ceux qui peuvent effectivement s'identifier à elles.

L'article de Sierp questionne l'engagement différentiel des députés européens sur les questions mémorielles en se basant sur le cas de l'Italie. L'implication des politiciens italiens dans les groupes de travail formels et informels traitant de la mémoire des régimes totalitaires a été remarquablement faible malgré l'expérience du pays en matière de fascisme. Les eurodéputés italiens semblent être restés en marge de la plupart des principales initiatives du Parlement



européen en matière de politique de la mémoire. La seule exception à cette règle a pu être observée lors du processus d'adhésion de la Slovénie, où des différends bilatéraux historiques ont éclaté dans la sphère publique (trans) nationale. Le principal problème est alors lié aux Foibe - gouffres naturels où les partisans yougoslaves pendant la Seconde Guerre mondiale avaient exécuté des civils italiens dans un mouvement de représailles - ainsi qu'à la question de l'expulsion des Italiens d'Istrie et de Dalmatie juste après la Seconde Guerre mondiale et aux débats sur les crimes commis par le régime communiste entre 1945 et 1948. Sierp contextualise ce qu'elle appelle « l'activisme mnémonique » (voir Sierp, 2017 ; Sierp et Wüstenberg, 2015) des eurodéputés italiens en enquêtant sur les récits spécifiques mis en avant par les acteurs italiens lorsqu'ils se mobilisent et leur intégration dans le cadre plus large de la mémoire européenne.

Enfin, en se tournant vers le futur, Milošević et Truc soutiennent que le cadre mémoriel européen ne traite pas seulement du passé, mais aussi des défis actuels. Ils explorent le rôle du Parlement européen dans la promotion d'une mémoire partagée pour les victimes d'attaques terroristes. En se concentrant sur le cas spécifique de la Journée européenne du souvenir des victimes du terrorisme, ils discutent des origines de la Journée européenne de commémoration des victimes du terrorisme établie le jour même des attentats de Madrid, le 11 mars 2004. Le rôle joué par le Parlement européen dans la promotion et l'observation de la journée du souvenir a évolué en 15 ans. Lorsqu'on examine l'évolution de la journée du souvenir et les principaux acteurs impliqués, les résultats mettent en évidence une marginalisation progressive du Parlement européen dans l'ensemble des activités commémoratives - aujourd'hui complètement absorbées par la Commission européenne. L'analyse de la réception de la journée du souvenir de l'UE dans les États membres au cours des 15 dernières années suggère que malgré les efforts pour promouvoir une mémoire transnationale pour les victimes du terrorisme, la journée du souvenir de l'UE ne reste pour l'instant « européenne » que par son nom.

Dans sa tentative de saisir la mémoire européenne « en devenir » et de découvrir sa dimension processuelle, ce numéro spécial de Politique Européenne est une contribution à un dialogue dynamique et prometteur entre des spécialistes de l'intégration européenne et des spécialistes de la mémoire. Ces deux courants de recherche ont été vifs dans la décade passée et leur dialogue pourrait contribuer à ce que Didier Georgakakis (2008) a déjà perçu comme un besoin d'une approche réflexive des sciences sociales, mentionnant déjà le champ historique/la mémoire comme un lieu possible. Afin d'examiner

la capacité de l'UE à absorber et à transférer avec succès les règles, normes, valeurs et idées associées au passé, notre numéro spécial alerte sur la possibilité des « conséquences involontaires » de l'eupéanisation (Kmezić, 2019 ; Zhelyazkova et al., 2019 ; Sloomaeckers, 2017) en particulier dans la sphère des politiques mémorielles qui a particulièrement mis en évidence la nature complexe et multiforme des effets domestiques de l'eupéanisation (Milošević et Trost, 2020).

## Bibliographie

**Assmann, Aleida** (2014), "Transnational Memories", *European Review*, vol. 22 (4), p. 546-556.

**Bauböck, Rainer** (éd.) (2019), *Debating European Citizenship*, Cham, Springer International Publishing.

**Becker, Howard** (1963), *Outsiders: Studies in the Sociology of Deviance*, New York, Free Press.

**Bialasiewicz, Luiza** (2012), "Spectres of Europe: Europe's Past, Present, and Future", in Dan Stone (éd.), *The Oxford Handbook of Postwar European History*, <<https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199560981.013.0005>>.

**Calligaro, Oriane** (2015), "Legitimation Through Remembrance? The Changing Regimes of Historicity of European Integration", *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 23 (3), p. 330-343, <<https://doi.org/10.1080/14782804.2015.1054794>>.

**Checkel, Jeffrey T. and Katzenstein, Peter J.** (eds) (2009), *European identity*, Cambridge, Cambridge University Press.

**Cohen, Antonin** (2006), « De congrès en assemblées », *Politique européenne*, vol. 18 (1), p. 105-125.

**Cohen, Antonin** (2012), « L'autonomisation du "Parlement européen" », *Cultures & Conflicts*, vol. 85-86 (1-2), p. 13-33.

**Conway, Martin and Patel, Kiran** (eds) (2010), *Europeanization in the Twentieth Century: Historical Approaches*, New York, Palgrave Macmillan.

**Corbett, Richard** (2001), *The European Parliament's Role in Closer EU Integration*, Basingstoke, Palgrave, <<http://site.ebrary.com/id/10046635>>.

**Corbett, Richard** (2011), *The European Parliament*, London, John Harper.

**Costa, Olivier et Brack, Nathalie** (2017), *Le fonctionnement de l'Union européenne*, 3<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Bruxelles, Université de Bruxelles.

**Cowles, Maria Green, Caporaso, James A. and Risse, Thomas** (2001), *Transforming Europe: Europeanization and Domestic Change*, Ithaca, Cornell University Press.

**De Cesari, Chiara and Kaya, Ayhan** (eds) (2019), *European Memory in Populism. Representations of Self and Other*, London, Routledge.

**Deutsch, Harold C.** (1963), “The Impact of the Franco-German Entente”, *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 348, p. 82-94.

**Diner, Dan** (2003), “Restitution and Memory: The Holocaust in European Political Cultures”, *New German Critique*, vol. 90, p. 36-44.

**European Parliament** (1987), Resolution on a Political Solution to the Armenian Question, *Official Journal of the European Communities*, N° C 190/119, Doc A2-33/87, June.

**European Parliament** (2005), The Balkans: 10 years after Srebrenica European Parliament resolution on Srebrenica, *Official Journal of the European Union*, N° C 157/E, July 2006, p. 468.

**European Parliament** (2008), Commemoration of the Holodomor, the artificial famine in Ukraine (1932-1933), *Official Journal of the European Union*, N° C 15E, January 2010, p. 78-79.

**European Parliament** (2013), Rwanda: the case of Victoire Ingabire, *Official Journal of the European Union*, N° C 55, February 2016, p. 127.

**European Parliament** (2015), International Roma Day — anti-Gypsyism in Europe and EU recognition of the memorial day of the Roma genocide during WW II, *Official Journal of the European Union*, N° C 328, September 2016, p. 4-7

**European Parliament** (2015), The centenary of the Armenian Genocide, *Official Journal of the European Union*, N° C 328, September 2016, p. 2-3.

**Foret, François and Calligaro, Oriane** (2012), « La mémoire européenne en action », *Politique Européenne*, vol. 37 (2), p. 18-43.

**Foret, François and Calligaro, Oriane** (2018), *European Values: Challenges and Opportunities for EU Governance*, London, Routledge.

**Geddes, Andrew and Taylor, Andrew** (2016), “Those Who Knock on Europe’s Door Must Repent? Bilateral Border Disputes and EU Enlargement”, *Political Studies*, vol. 64 (4), p. 930-947.

**Georgakakis, Didier** (2008), « La sociologie historique et politique de l’Union européenne : un point de vue d’ensemble et quelques contre points », *Politique Européenne*, vol. 25 (2), p. 53-85.

**Hansen-Magnusson, Hannes and Wüstenberg, Jenny** (2012), “Commemorating Europe? Forging European Rituals of Remembrance through Anniversaries”, *Politique européenne*, vol. 37 (2), p. 44-70.

**Jelin, Elizabeth** (2003), *State Repression and the Labors of Memory*, Minneapolis, University of Minnesota Press.

**Kaiser, Wolfram** (2015), “Clash of Cultures: Two Milieus in the European Union’s ‘A New Narrative for Europe’ Project”, *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 23 (3), p. 364-377.

**Kaiser, Wolfram, Krankenhagen, Stefan and Poehls, Kerstin** (eds) (2014), *Exhibiting Europe in Museums. Transnational Networks, Collections, Narratives and Representations*, New York, Berghahn.

**Karlsson, Klas-Göran** (2012), “The Uses of History and the Third Wave of Europeanisation”, in Małgorzata Pakier and Bo Stråth (eds), *A European Memory? Contested histories and politics of remembrance*, New York, Berghahn, p. 38-55.

**Kattago, Siobhan** (2009), “Agreeing to Disagree on the Legacies of Recent History Memory, Pluralism and Europe after 1989”, *European Journal of Social Theory*, vol. 12 (3), p. 375-395.

**Killingsworth, Matt, Klatt, Gosia and Auer, Stefan** (2010), “Where Does Poland Fit in Europe? How Political Memory Influences Polish MEPs’ Perceptions of Poland’s Place in Europe”, *Perspectives on European Politics and Society*, vol. 11 (4), p. 358-375, <<https://doi.org/10.1080/15705854.2010.524408>>.

**Kowalski, Krzysztof and Törnquist-Plewa, Barbara** (2017), “Europeanization Of Heritage. About The Moral Involvement Of A Certain Notion”, *Zarządzanie w Kulturze*, vol. 18 (4), p. 549-569.

**Kucia, Marek** (2016), “The Europeanization of Holocaust Memory and Eastern Europe”, *East European Politics and Societies*, vol. 30 (1), p. 97-119, <<https://doi.org/10.1177/0888325415599195>>.

**Lähdesmäki, Tuuli** (2017), “Politics of affect in the EU heritage policy discourse: an analysis of promotional videos of sites awarded with the European Heritage Label”, *International Journal of Heritage Studies*, vol. 23 (8), p. 709-722.

**Larat, Fabrice** (2006), « L’Europe à la recherche d’une figure tutélaire », *Politique européenne*, vol. 18 (1), p. 49-67.

**Lavabre, Marie-Claire and Gensburger, Sarah** (2012) « D’une “mémoire” européenne à l’eupéanisation de la “mémoire” », *Politique Européenne*, vol. 37 (2), p. 9-17.

**Lebow, Richard Ned** (2006), *The politics of memory in postwar Europe*, Durham, Duke University Press.

**Levy, Daniel and Sznajder, Natan** (2002), “Memory Unbound: The Holocaust and the Formation of Cosmopolitan Memory”, *European Journal of Social Theory*, vol. 5 (1), p. 87-106.

**Littoz-Monnet, Annabelle** (2012), “The EU Politics of Remembrance: Can Europeans Remember Together?”, *West European Politics*, vol. 35 (5), p. 1182-1202.

**Littoz-Monnet, Annabelle** (2013), “Explaining Policy Conflict across Institutional Venues: European Union-Level Struggles over the Memory of the Holocaust”, *Journal of Common Market Studies*, vol. 51 (3), p. 489-504.

**Manners, Ian** (2010), “Global Europa: Mythology of the European Union in World Politics”, *Journal of Common Market Studies*, vol. 48 (1), p. 67-87.

**Mazé, Camille** (2012), « Des usages politiques du musée à l'échelle européenne », *Politique européenne*, vol. 37 (2), p. 72-100.

**Mälksoo, Maria** (2009), “The Memory Politics of Becoming European: The East European Subalterns and the Collective Memory of Europe”, *European Journal of International Relations*, vol. 15 (4), p. 653-680, <<https://doi.org/10.1177/1354066109345049>>.

**Milošević, Ana** (2017), “Back to the Future, Forward to the Past: Croatian Politics of Memory in the European Parliament”, *Nationalities Papers*, vol. 45 (5), p. 893-909, <<https://doi.org/10.1080/00905992.2017.1289368>>.

**Milošević, Ana** (2019), *Signaling values: Europeanisation and Memory Politics in Croatia and Serbia*, PhD Thesis, Leuven, KU Leuven.

**Milošević, Ana and Touquet, Heleen** (2018), “Unintended consequences: the EU memory framework and the politics of memory in Serbia and Croatia”, *Southeast European and Black Sea Studies*, vol. 18 (3), p. 381-399, <<https://doi.org/10.1080/14683857.2018.1489614>>.

**Milošević, Ana and Trošt, Tamara** (eds) (2020), *Europeanisation and Memory Politics in the Western Balkans*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

**Mink, Georges and Neumayer, Laure** (2013), *History, Memory and Politics in Central and Eastern Europe: Memory Games*, Basingstoke, Palgrave Macmillan.

**Neumayer, Laure** (2015), “Integrating the Central European Past into a Common Narrative: The Mobilizations Around the ‘Crimes of Communism’ in the European Parliament”, *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 23 (3), p. 344-363, <<https://doi.org/10.1080/14782804.2014.1001825>>.

**Neumayer, Laure** (2017), “Advocating for the Cause of the ‘Victims of Communism’ in the European Political Space: Memory Entrepreneurs in Interstitial Fields”, *Nationalities Papers*, vol. 45 (6), p. 992-1012, <<https://doi.org/10.1080/00905992.2017.1364230>>.

**Neumayer, Laure** (2018), *The criminalisation of Communism in the European political space after the Cold War*, London, Routledge.

**Pakier, Małgorzata and Stråth, Bo** (2010), *A European Memory? Contested histories and politics of remembrance*, New York, Berghahn.

**Perchoc, Philippe** (2014), « Un passé, deux assemblées. L’assemblée parlementaire du Conseil de l’Europe, le Parlement Européen et l’interprétation de l’histoire (2004-2009) », *Revue d’études Comparatives Est-Ouest*, vol. 45, p. 205-235.

**Perchoc, Philippe** (2015), “Negotiating Memory after the Enlargement in the European Parliament”, *European Review of International Studies*, vol. 2 (2), p. 2-14.

**Perchoc, Philippe** (2017), “Brussels: What European Urban Narrative?”, *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 25 (3), p. 367-379, <<https://doi.org/10.1080/14782804.2017.1351928>>.

**Perchoc, Philippe** (2018), “European Memory beyond the State: Baltic, Russian and European Memory Interactions (1991-2009)”, *Memory Studies*, vol. 13 (2).

**Probst, Lothar** (2003), “Founding Myths of Europe and the Role of the Holocaust”, *New German Critique*, vol. 90, p. 45-58.

**Radaelli, Claudio** (2003), “The Europeanization of Public Policy”, in Kevin Featherstone and Claudio M. Radaelli (eds), *The politics of Europeanization*, Oxford, Oxford University Press, p. 27-56.

**Risse, Thomas** (éd.) (2015), *European public spheres: politics is back*, Cambridge, Cambridge University Press.

**Rosoux, Valérie** (2003), « Mémoire(s) Européenne(s) ? Forces et Limites de l’intervention politique dans la mise en scène de l’histoire », *Politique et Sociétés*, vol. 22 (2), p. 17-34.

**Rostoks, Toms** (2011), “Debating 20th Century History in Europe: The European Parliament and the Parliamentary Assembly of the Council of Europe Compared”, in Nils Muiznieks (éd.), *The Geopolitics of History in Latvian-Russian Relations*, Riga, Academic Press of the University of Latvia, p. 191-219.

**Schaap, Andrew** (2008), “Reconciliation as Ideology and Politics”, *Constellations*, vol. 15 (2), p. 249-264.

**Settele, Veronika** (2015), “Including Exclusion in European Memory? Politics of Remembrance at the House of European History”, *Journal of Contemporary European Studies*, vol. 23 (3), p. 405-416.

**Sierp, Aline** (2014), *History, Memory, and Trans-European Identity: Unifying Divisions*, London, Routledge.

**Verovšek, Peter J.** (2020), *Memory and the future of Europe. Rupture and integration in the wake of total war*, Manchester, Manchester University Press.

**Wahrens, Anne** (2011), “Shared Memories? Politics and Memory of Holocaust Remembrance in the European Parliament 1989-2009”, 6. *DIIS Working Papers*, Copenhagen, Danish Institute of International Studies.

**Ana Milošević** is a Post-Doctoral Researcher at the Leuven Institute for Criminology (LINC) at KU Leuven. She completed a PhD on Europeanisation of memory politics in Croatia and Serbia, and has published extensively on collective memories, identities and European Integration of post-conflict societies with a special focus on coming to terms with the past. Her current research examines the roles assigned to memorialisation processes in relation to terrorism with a view to critically assess their effectiveness for the victims, survivors and societies at large.

[ana.milosevic@kuleuven.be](mailto:ana.milosevic@kuleuven.be)

**Philippe Perchoc** is teaching Central and Eastern European history and politics at the College of Europe and UCLouvain. He completed his PhD at SciencesPo and held various research and teaching position at SciencesPo, UCLouvain and College of Europe. He published on the Euro-atlantic integration of the Baltic States and European memory policies and debates within European institutions.

[philippe.perchoc@uclouvain.be](mailto:philippe.perchoc@uclouvain.be)